ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne

Division
des personnels

Bureau
de gestion des personnels
enseignants du 1er degré

DIPER2 – Mouvement PoP

Réf. : DIPER2/ZM
N°2025
Affaire suivie par :

Zahra Mostefai ☎ : 01.69.47.84.05
Fatiha SEMAI ☎ : 01.69.47.84.12

Evry-Courcouronnes, le 17/10/2025

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'Education nationale

à
Mesdames les inspectrices, Messieurs les inspecteurs
de l'Education nationale chargés d'une circonscription du 1er degré

Mesdames les directrices, Messieurs les chefs d'établissement et leurs adjoints des lycées, lycées professionnels et collèges

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs des établissements spécialisés

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs des écoles maternelles et élémentaires

Diffusion :
Pour attribution : ***A*** Pour Information : ***I***

	Circonscriptions	I	Divisions et Services de la DSDEN
A	ARPAJON		DARH
A	ATHIS-MONS		SAB
A	BRETIGNY SUR ORGE	I	DIPER
A	BRUNOY		DIPE
A	CORBEIL-ESSONNES	I	DOS
A	DRAVEIL	I	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
A	DOURDAN	I	CABINET
A	ÉTAMPES		CAAEE
A	ÉVRY		CHARGÉS DE MISSION
A	ÉVRY 2		EMIP
A	GRIGNY		PÔLE MEDICO-SOCIAL
A	LA FERTÉ-ALAIS	I	Lycées Publics
A	LES ULIS	I	Collèges Publics
A	LISSES	I	Écoles Publiques
A	MASSY		Lycées Privés
A	MONTGERON		Collèges Privés
A	MORANGIS		Écoles Privées
A	ORSAY	I	EREA
A	PALAISEAU		Représentants des personnels
A	RIS-ORANGIS		Représentants des parents d'élèves
A	SAVIGNY SUR ORGE		Représentants des collectivités territoriales
A	STE-GENEVIEVE DES BOIS		
A	VIRY-CHATILLON		
A	ECOLE INCLUSIVE EST		
A	ECOLE INCLUSIVE OUEST		
A	ESSONNE ECOLE INCLUSIVE		
A	MATERNELLE		

Objet : Mouvement sur postes à profil (PoP) – rentrée 2026

Références : BO N° 39 du 16 octobre 2025 :
Lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles relatives à la mobilité des personnels du MENJS du 22-10-2024
NOR : MENH2428666X
Note de service du 30 septembre 2025 NOR : MENH2526013N

POINTS CLES : La présente note a pour objet d'informer sur les opérations du mouvement PoP pour la rentrée 2026.
CALENDRIER : Se reporter page 4 de la circulaire. Ouverture de l'application du 05 au 26 novembre 2025 (midi heure de Paris).

Le mouvement sur postes à profil (PoP) est reconduit pour la rentrée 2026. Ce mouvement est organisé en parallèle des opérations du mouvement interdépartemental. Les dispositions en vigueur en matière de candidature sont présentées dans le bulletin officiel de l'Education nationale n° 39 du 16 octobre 2025.

1. ***Objectifs, principes et règles de gestion :***

L'objectif de ce dispositif est de proposer aux enseignants des postes qui requièrent des compétences, des qualifications et/ou des aptitudes particulières en lien avec le projet de l'école, les caractéristiques territoriales ou avec les missions du poste. L'intérêt de ce dispositif est de pourvoir les postes proposés, hors barème par des profils adaptés aux exigences du poste. Le vivier de candidats est national.
Dans le cadre du mouvement PoP, l'enseignant relève, à compter de son affectation, du département obtenu. Les enseignants du département postulant sur un poste à profil au sein de leur département doivent suivre la procédure présentée dans cette circulaire.

Le bulletin officiel de l'Education nationale n° 39 du 16 octobre 2025 précise les objectifs, principes et règles de gestion qui s'imposent à tous, candidats et direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Essonne.

2. ***Quelques points d'attention :***

a) Public concerné :

Seuls les instituteurs et professeurs des écoles ***titulaires au 1er septembre 2025*** peuvent participer au mouvement PoP. Le calendrier du mouvement PoP se trouve joint à la circulaire (Annexe 1).

Aucun enseignant ne peut voir sa candidature prise en compte pour un poste à exigence particulière s'il n'est pas titulaire du titre requis pour ce poste au moment de la formulation des vœux.

L'affectation sur un poste PoP implique une stabilité de trois ans sur le poste.

b) Procédure d'accès par internet à l'outil de saisie des candidatures Colibris :

L'accès à l'application Colibris se fait via I-PROF rubrique « mouvement PoP ». Cette application permet à l'enseignant de candidater sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement PoP et de suivre le traitement de sa demande. L'enseignant doit saisir une demande par poste sollicité dans la limite de 6 vœux maximum. En cas de pluralité de vœux, ces données devront être hiérarchisés.
L'enseignant devra joindre à sa candidature un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation, ainsi que, le cas échéant, tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste sur lequel il se porte candidat.

3. ***Suivi des demandes :***

Les enseignants dont la candidature est retenue pour un entretien en seront informés dans l'outil Colibris ainsi que par courriel @ac-versailles. Les enseignants retenus sur les postes à pourvoir doivent confirmer dans l'outil Colibris qu'ils acceptent ce poste. En l'absence de confirmation durant les délais impartis, ils seront réputés y renoncer.

Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement PoP seront ensuite destinataires d'un Exeat du département de l'Essonne et d'un Ineat du département de l'affectation obtenue.

Les enseignants ayant obtenu un poste au mouvement PoP et ayant en parallèle participé au mouvement interdépartemental verront leur candidature au mouvement interdépartemental annulée dès leur acceptation du poste au mouvement PoP.

4. ***Annulation d'une mobilité PoP*** :

A l'issue de la période de saisie des vœux et jusqu'au jeudi 22 janvier 2026, les candidats peuvent demander à annuler leur demande de participation au mouvement PoP sans motif particulier.

Passé l'échéance du 22 janvier 2026, ***aucune annulation de mutation PoP obtenue ne peut être accordée en dehors d'une situation exceptionnelle.***
Les motifs suivants peuvent être invoqués à l'appui des justificatifs :
- Décès du conjoint ou d'un enfant ;
- Perte d'emploi du conjoint ;
- Mutation ou non mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'Education nationale ;
- Mutation imprévisible et imposée du conjoint ;
- Situation médicale aggravée.

5. ***Le retour automatique dans le département d'origine*** :

Les enseignants mutés dans un département dans le cadre du mouvement sur postes à profil (PoP), disposeront de la possibilité de formuler une demande dans le cadre du mouvement interdépartemental. ***Cette possibilité est offerte à la condition que l'enseignant*** ait au moment de la demande, trois années d'exercice sur le poste à profil (PoP)**.**

• 3 conditions cumulatives sont nécessaires pour bénéficier de cette possibilité :
- Avoir été affecté au moins 3 ans sur le poste à profil obtenu dans le cadre du mouvement PoP ;
- Être toujours affecté sur le poste obtenu au mouvement PoP ;
- Avoir coché la case prévue à cet effet dans SIAM1 (mouvement interdépartemental).

6. ***Bonification pour le mouvement interdépartemental :***

Après trois années d'exercice sur un poste à profil obtenu dans le cadre du mouvement PoP, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des enseignants sont valorisés à hauteur de 27 points sur tous les vœux exprimés à compter du mouvement interdépartemental organisé au titre de l'année 2025.

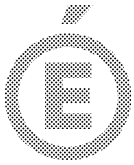
• 2 conditions cumulatives sont nécessaires pour bénéficier de cette bonification :
- Être affecté depuis au moins 3 ans sur le poste à profil obtenu dans le cadre du mouvement PoP ;
- Avoir effectué ces 3 années de manière effective.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de l'Essonne

signé : Pascale COQ

ANNEXE 1

CALENDRIER DES OPERATIONS DU MOUVEMENT PoP



Le calendrier du mouvement PoP au titre de 2026

Dates	*Opérations*
Du mardi 4 novembre 2025 *Au mercredi 26 novembre 2025*	*Plateforme téléphonique ministérielle « info-mobilité »* *Accueil téléphonique des candidats à une mutation* *(01 55 55 44 44)*
Mercredi 5 novembre 2025 *(Midi heure de Paris)*	*Date ouverture de formulation des candidatures* *(Ouverture COLIBRIS)*
Mercredi 26 novembre 2025 *(Midi heure de Paris)*	*Fin de la saisie des candidatures par les agents* *(Fermeture COLIBRIS)*
Du lundi 01 décembre 2025 *Au mardi 20 janvier 2026*	*Organisation des entretiens avec les candidats*
Jeudi 22 janvier 2026 *(Minuit heure de Paris)*	*Date limite d'annulation de vœux*
Mercredi 18 février 2026 *(Midi heure de Paris)*	*Publication des résultats du mouvement PoP 2026*

L'annulation de vœux ou de la mobilité PoP obtenue

Dates	*Opérations*
Du 5 novembre au 26 novembre 2025 (midi heure de Paris)	*Le candidat peut annuler librement un ou plusieurs vœux directement dans l'application COLIBRIS.*
Du 01 décembre 2025 (midi heure de Paris) au 22 janvier 2026 (inclus)	*Le candidat peut supprimer un ou plusieurs vœux en adressant un courriel (à l'adresse courriel qui lui a transmis la convocation) sans avoir à invoquer de motif particulier.*
Du 23 janvier 2026 au 18 février 2026 (midi heure de Paris)	*Le candidat ne peut plus annuler de vœux.*
A compter du 18 février 2026 *(Midi heure de Paris)*	*Le candidat peut formuler la demande d'annulation de la mobilité obtenue à sa DSDEN d'origine qui examinera cette demande au regard des motifs d'annulation actuellement fixés dans les lignes directrices de gestion ministérielles. Si l'agent obtient l'annulation de sa mobilité PoP, cela n'aura pas d'effet sur l'annulation de sa participation au mouvement interdépartemental 2026.*